

Association des Anciens salariés de STMicroelectronics

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901



Renouvellement d'adhésion – Cotisation 2026

Cher(e) adhérent(e)

Le Conseil d'Administration vous informe que le montant de la cotisation pour 2026 s'élève à :

- **20€** pour un ancien salarié de ST
- **30€** si le conjoint est aussi un ancien salarié de ST

•

Si vous souhaitez vous abonner au Courrier des Retraités – FNAR, n'oubliez pas de rajouter 5€ au montant de la cotisation.

Nous vous invitons à nous adresser le bulletin ci-dessous accompagné du règlement par chèque ou d'effectuer un virement bancaire au compte ci-après :

IBAN FR76 – 1131 – 5000 – 0108 – 0114 – 0853 – 921

Renouvellement d'adhésion - Cotisation 2026

Nom

Prénom

- Paiement par chèque
- Paiement par virement

Loi Informatique et Libertés : l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant (art 34 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, s'adresser à l'Association des Electrons Libres de ST.

L'adhérent autorise l'Association à faire paraître dans quelque support que ce soit, et notamment sur son site internet, des photographies où il paraît dans le cadre des activités ou manifestations de l'Association.